



Sophie MONTEL
Présidente du Collectif Belaud-Argos
76-78, Rue des Suisses
92 000 Nanterre

Nanterre, le 1er juin 2016

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier où vous me faites part de vos interrogations quant à la position du collectif Belaud-Argos sur la pratique de la chasse.

Le collectif que je préside est résolument engagé en faveur de la protection animale afin de prévenir tout acte de cruauté inutile à l'égard des animaux, qui sont des êtres vivants doués de sensibilité.

Nous n'avons cependant aucune posture idéologique et c'est la raison pour laquelle **nous ne sommes pas opposés à la pratique de la chasse**, que des centaines de milliers de nos compatriotes pratiquent régulièrement, avec un professionnalisme certain, qui assure une mort digne et rapide à l'animal.

À l'inverse, nous sommes résolument opposés à la chasse à courre, pratique moyenâgeuse, qui consiste à fatiguer l'animal en le coursant (parfois à l'aide d'un engin motorisé) avant de le mettre à mort au moyen d'une dague. La chasse à courre fait donc souffrir inutilement l'animal et c'est la raison pour laquelle nous militons pour son interdiction.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Sophie MONTEL
Présidente du Collectif Belaud-Argos